



**Fédération des Entreprises
du Congo**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Sociétés pétrolières, regroupées au sein de la Fédération des Entreprises du Congo, opérant dans la Zone Sud du pays portent à la connaissance de l'opinion nationale, plus particulièrement celle des provinces de l'Ex- KATANGA et celles de la région du KASAI, qu'elles procéderont, à partir de ce jeudi 6 août 2020, à la cessation de leurs activités de distribution et de stockage des produits pétroliers et ce, jusqu'à la publication de nouvelles structures des prix des produits pétroliers qui tiennent compte de l'évolution actuelle des paramètres de l'environnement économique national et international.

En effet, les sociétés pétrolières ne peuvent s'expliquer l'attitude du Gouvernement de la République, alors qu'à deux reprises, elles ont rencontré Madame la Ministre de l'Economie nationale pour la sensibiliser sur l'impérieuse nécessité de revoir la structure des prix des produits pétroliers publiée le 7 mars 2020 en raison notamment de l'évolution très sensible des paramètres qui gouvernent la fixation des prix tant au niveau national qu'international, qu'aucune décision allant dans le sens de cette révision ne soit prise jusqu'à ce jour.

La profession pétrolière connaît des difficultés énormes du fait que le prix de vente actuel décapitalise leurs entreprises au point qu'elles ne sont plus à mesure de renouveler leurs stocks. Pendant ce temps, et ce depuis plusieurs années, le Gouvernement n'a pris aucune mesure de protection ni de soutien à ces entreprises, encore moins n'a apporté aucune réponse aux revendications des entreprises du secteur.

La profession pétrolière est consciente des conséquences que pourrait engendrer cet arrêt de distribution des produits pétroliers mais

malheureusement, n'a pas de choix, sinon elle va disparaître. Voilà pourquoi, elle prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève comme dernier rempart à sa survie. Elle ne fait que défendre ses droits lui reconnus par la Constitution de la République.

Ainsi, en l'absence de la prise en compte par le Gouvernement de la République des préoccupations et revendications des sociétés pétrolières de la zone sud, la décision de ces dernières de suspendre la distribution des produits pétroliers prendra effet ce jeudi 06 aout 2020.

Nous vous remercions.

FEC



**Fédération des Entreprises
du Congo
Province du Haut-KATANGA**